Page 1

Partant pour l'Europe, j'ai jugé raisonnable de rédiger mon testament pour chaque éventualité :

- Je déclare que je meurs comme j'ai vécu, dans la foi catholique. Je confie mon âme à Dieu en implorant qu'il me pardonne tous les péchés que j'ai commis volontairement ou involontairement
- 2) Ma fortune est composée d'argent, d'affaires et de billets de créances que j'ai sur mon magasin au nom de Stefano D'Andria selon le bilan que j'ai clôturé et déposé le 14 juin 1866 au ??

-	J'ai dans la ??	Pts	792 377,54
-	Loyers de plusieurs de mes propriétés		97 100,75
-	Mes deux maisons dans l'avenue « Terisfié jadessi » n°45-46		100 000
-	Deux maisons au n°26-27		250 000
-	Le magasin du bazar à côté du khan Bedot		160 000
-	Ligne illisible		100 000
-	Le magasin dans le quartier franc près de Natik Satru		80 000
-	Meubles de ma maison et argenterie et autres effets		70 000
-	Le jardin (muteveli¹)		17 220
		Pts	1 666 698,29

Ce qui nous donne un total de 1 666 698 gurus (grossia) et 29 cts en livres ottomanes

NB : toutes ces propriétés mentionnées plus haut sont achetées et (mot illisible enregistrées ?)) à l'imlak² au nom de mon épouse Adèle mais elles sont ma propriété.

3) Ma fortune mentionnée plus haut, qu'elle augmente ou diminue au moment de ma mort, je souhaite qu'elle soit partagée en (mot illisible) quatre parties, qu'une partie soit donnée à chacun de mes enfants qui seront vivants à ce moment, sans qu'aucune distinction ne soit faite entre eux, et une partie à mon épouse Adèle, le mode de répartition sera fait avec l'avis et l'approbation de mon épouse (suite illisible)

Page 1 verso

4) Selon la loi et ma volonté, je désigne comme tuteur de mes enfants leur mère et mon épouse Adèle et comme « pro-tuteur » mon frère Antonio D'Andria.

А

¹ À commenter

² À commenter

- 5) Comme exécuteurs de mon testament je désigne Jean Ant D'Andria, mon frère, Ange Aliotti, Etienne Alexandre de Andria et Ant Ballian. Je les prie de juger si mes enfants peuvent (suite illisible)
- 6) Qu'après ma mort, soit réalisé un bilan général et que soient estimés tous mes terrains pour qu'apparaissent la valeur exacte de ma fortune
- 7) Mon souhait est que mon épouse Adèle (ligne illisible) qu'elle contribue aux frais de la famille, quelle exécute ma volonté. Je la prie d'aider (mot illisible) et exécuter ce testament après ma mort (suite illisible)
- 8) Outre les biens mentionnés ci-avant, je possède aussi le1/3 de maison et du jardin à Chio, que nous avons acheté à notre oncle Don Pasquale, moi et mes frères Antonio D'Andria et Jean Antoine D'Andria au nom de notre frère Don Nicolo (plusieurs mots illisibles). Deux de mes frères ont voulu vendre cette propriété (quelques mots illisibles). Que ma part du montant de la vente soit donnée à ma famille et que vous partagiez de manière égale entre tous les héritiers.
- 9) Outre les biens mentionnés (mots illisibles) le moulin de Regina et Louis Roboly est à moi, il est au nom de mon épouse Adèle (mot illisible)

Page 2

Il est à moi comme temessuk³, que ce moulin soit vendu et qu'une fois payées les obligations (mots illisibles) que la somme qui reste de la vente soit donnée à Regina et Louis Roboly.

- 10) J'ai de plus une partie des parts de la vieille société créée avec mes deux frères Ant D'Andria et Jean Ant. D'Andria, que lorsque les comptes seront faits, que vous partagiez ma part entre tous les héritiers.
- 11) La loi me laisse de ma fortune une part disponible. De celle-ci, je laisse, outre sa part de l'héritage, suivant l'article 3, à mon épouse Adèle 600 livres ottomanes et à l'hôpital St Roch, 5 livres ottomanes et à l'hôpital St Antoine, 30 livres ottomanes.
 - (Mot illisible Je souhaite ?) à mon épouse Adèle qu'elle aime (mots illisibles) toujours nos enfants comme elle le faisait de mon vivant, et qu'elle demande toujours conseil à mon frère Ant D'Andria. Et pour eux, comme père, je leur demande de toujours respecter et aimer leur mère tant qu'elle vit. En agissant ainsi, ils auront ma bénédiction et la protection et l'aide de Dieu. Ceci est ma dernière volonté. J'ai rédigé mon testament de ma propre main étant sain de corps et d'esprit.

A Smyrne, le 10 juin 1867

Signé: Stefano D'Andria

_

³ À commenter